



L'enseignement supérieur en Allemagne

SAMIA BOUDJELLOUL | OCTOBRE 2023

PAXTER a développé un outil de prévision de l'évolution des populations étudiantes qui combine les données démographiques à différentes variables économiques. Il porte sur 76 pays des cinq continents, qui représentent plus de 90 % de la population mondiale.

Cette recherche s'appuie sur une analyse fine du système d'enseignement supérieur de chacun de ces pays, dont les éléments qualitatifs et quantitatifs les plus pertinents sont présentés dans cet article.

L'éducation, un système hautement décentralisé

Pour l'enseignement supérieur, la *Grundgesetz* place les **quelques domaines** suivants sous la responsabilité de l'État fédéral :

- Formation professionnelle en alternance et formation professionnelle supérieure ;
- Conditions d'admission dans les institutions et émission des diplômes ;
- Aide financière aux étudiants ;
- Soutien à la recherche ;
- Législation relative aux professions réglementées.

L'autorité fédérale en matière d'éducation est le **ministère de l'Éducation et de la Recherche** (*Bundesministerium für Bildung und Forschung*) – BMBF.

Pour tout le reste, **en vertu du principe de subsidiarité, l'enseignement supérieur relève de la compétence des Länder** ; chacun a son propre ministère de l'Éducation. Du fait de la très grande autonomie de ces entités politiques en matière d'éducation en général et d'enseignement supérieur en particulier, d'**importantes variations** existent entre les différents systèmes éducatifs de l'Allemagne. Toutefois :

- la **loi-cadre fédérale sur l'enseignement supérieur** (*Hochschulrahmengesetz*) pose un cadre juridique commun à tous les *Länder* ;
- un organisme coordinateur, la **Conférence permanente des ministères de l'Éducation et de la Culture** (*Kultusminister Konferenz*) ou KMK, est en charge de l'harmonisation des politiques éducatives entre les *Länder* ;
- la **Conférence des recteurs d'université**, qui réunit la majorité des universités allemandes, coordonne le développement de normes communes ;
- les **diplômes et qualifications professionnelles jouissent d'une reconnaissance mutuelle entre les Länder**.

République fédérale d'Allemagne

Population 2019: 83 092 962 habitants (Banque mondiale). C'est le pays le plus peuplé de l'Union européenne.

Indice de fécondité 2019 : 1,54 pour mille (Banque mondiale)

3 octobre 1990 : réunification des deux Allemagnes, RFA et RDA, nées de la Guerre froide. La nouvelle république est régie par la Loi fondamentale (Constitution) de 1949, la *Grundgesetz*.

État fédéral, composé de 16 *Länder* – dont trois villes-*Länder* (*Stadtstaat*) – dotés chacun de sa propre Constitution, d'un parlement et d'un gouvernement.

6e rang au classement international de l'indice de développement humain de 2019 (PNUD)

4e puissance économique mondiale en 2020, selon le PIB en USD courants (Banque mondiale)

L'Allemagne s'impose comme une destination majeure des flux migratoires mondiaux, avec le 2e solde migratoire positif le plus élevé au monde en 2017 (2 719 112), derrière les États-Unis (4 774 029) (Banque mondiale).

Financement de l'enseignement supérieur

Les institutions d'enseignement supérieur sont donc financées, lorsqu'elles sont éligibles aux fonds publics, **par les Länder**, à l'exception des fonds destinés à la R&D et aux projets reconnus comme étant « d'importance supra-régionale », d'origine fédérale.

Toutefois, dans un contexte de croissance de la population universitaire, le rôle de l'État fédéral dans le financement de l'enseignement supérieur s'est considérablement accru au cours des dernières années.

Contexte : formation professionnelle non-supérieure et enseignement supérieur, (dés)équilibres en mouvement

L'Allemagne se caractérise par une **préférence sociétale marquée pour la formation professionnelle non-supérieure en alternance**. La **demande d'enseignement supérieur** est toutefois **en plein essor**, et une **dynamique de rééquilibrage** semble être à l'œuvre dans les choix des jeunes Allemands depuis le début du siècle.

Plus d'étudiants dans le supérieur, moins de professionnels sur le marché du travail

La part des diplômés du supérieur parmi les 25-34 ans est très inférieure à la fois à celle de l'ensemble des pays de l'OCDE et à celle des diplômés de l'enseignement secondaire et post-secondaire non-supérieur.

En effet, c'est la moitié des 25-34 ans qui sont formés à ce qui correspond, dans les classifications internationales, à un **niveau post-secondaire non-supérieur**, alors même que la part des personnes ayant quitté le système scolaire avant le secondaire supérieur est dans la norme des pays de niveau de richesse équivalent.

Niveau de qualification maximal chez les 25-34 ans

Supérieur :

ALLEMAGNE : 34,9 %

FRANCE : 49,4 %

OCDE : 45,6 %

Second cycle du secondaire (ou post-secondaire non-sup.) :

ALLEMAGNE : 51,9 %*

FRANCE : 38,6 %

OCDE : 40,5 %

Inférieur au second cycle du secondaire :

ALLEMAGNE : 13,2 %

FRANCE : 11,9 %

OCDE : 13,9 %

année de référence : 2020

*La formation professionnelle en alternance représente 93,7 % des effectifs à ce niveau d'enseignement (Eurostat, 2019).

sources : OCDE, base de données en ligne et European Commission, « Germany », in *Education and Training Monitor 2020*

L'écart de répartition entre l'une et l'autre filière s'est néanmoins considérablement réduit, et ce de manière continue, entre 2000 et 2020, passant de 40 à 17 points :

Niveau de qualification maximal atteint chez les 25-34 ans

	Professionnel post-secondaire non-supérieur*	Supérieur
2000	62,6 %	22,3 %
2005	61,6 %	22,5 %
2010	60,4 %	26,1 %
2015	57,8 %	29,6 %
2019	53,6 %	33,3 %
2020	51,9 %	34,9 %

Dans un contexte de recul de la population en âge d'étudier**, ce succès croissant de l'enseignement supérieur a déjà des conséquences sur le marché du travail, avec des **difficultés croissantes de recrutement pour les postes relevant de la formation professionnelle qualifiée**.

Les pouvoirs publics allemands sont désormais engagés dans une **politique de (re)valorisation de l'enseignement professionnel**. Ainsi, en janvier 2020, un nouveau texte de loi a instauré un **saire minimum pour les alternants** et introduit une amélioration des **équivalences entre la formation professionnelle de niveau supérieur et les qualifications académiques**, avec la création pour les diplômés de la voie professionnelle des titres de *Certified Professional Specialist*, *Bachelor Professional* et *Master Professional*, respectivement **classés aux niveaux 5, 6 et 7 de la CITE**. Cette réforme suscite de **nombreuses critiques** dans le monde de l'enseignement supérieur.

**Le groupe des personnes en âge d'étudier, qui comptait 4 581 298 individus en 2017 en Allemagne, sera réduit à 3 916 807 personnes en 2035 (base de données PAXTER).

Forte augmentation des effectifs, qualité de l'enseignement supérieur et financement : tensions

Selon les statistiques allemandes, les **effectifs de l'enseignement supérieur** de type universitaire sont passés de 1 798 863 à 2 944 145 étudiants entre 2000-2001 et 2020-2021 (+64 %). Sur la seule **dernière décennie**, cette augmentation a été de **près d'un tiers** (+32,8 %) (*source : Destatis, Statistisches Bundesamt*).

Cette très forte croissance des effectifs universitaires a conduit à la fois à une **surpopulation étudiante** préjudiciable pour la qualité de l'enseignement (et qui alimente un cercle vicieux par l'allongement de la durée moyenne d'obtention du diplôme) et à une **surcharge financière des institutions universitaires, qui ne disposent pas du levier des droits de scolarité**. En effet, l'immense majorité des EES est à la fois subventionnée par des fonds publics, et gratuite.

Dans ce contexte, la **question des droits de scolarité** est identifiée par certains acteurs comme un enjeu crucial. Elle est aussi un **point de crispation sociale**. Dans la seconde moitié des années 2000, 7 *Länder* ont introduit des frais de scolarité, dont le montant allait jusqu'à 1 000 euros par an. Mais sous la pression populaire et politique, tous avaient fait marche arrière en 2014.

Pour répondre à cette forte hausse de la demande, entre autres objectifs, un **Pacte universitaire** a été signé en 2007 entre l'État fédéral et les *Länder* afin de **mobiliser de nouveaux financements pour la création de places supplémentaires**. Ce pacte en est désormais à sa troisième phase, qui porte sur la période 2016-2020, avec des financements prévus jusqu'en 2023 : environ 19,3 milliards d'euros – 9,9 milliards assumés par le gouvernement fédéral et 9,4 par les *Länder* (Conférence scientifique commune ou *Gemeinsame Wissenschaftskonferenz - GWK*). L'augmentation des financements demeure toutefois moins rapide que celle de la population étudiante. En d'autres termes, **la dépense publique par étudiant a diminué au cours du temps**. Si l'on ne tient pas compte des dépenses liées à la R&D, la dépense totale (massivement publique) pour les EES par équivalent étudiant temps plein en part du PIB par habitant est ainsi passée de 26 % en 2008 à 20 % en 2018 (OCDE, base de données en ligne). **En 2016, l'OCDE qualifiait ainsi le modèle allemand de financement public sans frais de scolarité de « non-viable »** (OECD, « *Germany* », in *Education at a Glance 2016*).

La formation professionnelle en alternance : une réussite allemande

De fait, cette préférence nationale tient au fait que **l'appareil de formation professionnelle en alternance, ou *Duale Berufsausbildung***, constitue indéniablement **l'une des forces non seulement du système d'enseignement allemand mais, bien au-delà, du modèle économique national**.



La formation se divise entre deux structures : une ***Berufsschule***, ou école professionnelle (environ 30 % du temps de formation), et l'entreprise formatrice (majoritairement des PME). Elle repose sur un dispositif tripartite entre les autorités éducatives fédérales et les *Länder*, l'entreprise formatrice et l'alternant.

Il n'y a pas de prérequis académiques formels pour l'admission, mais dans la pratique, un certificat de l'enseignement secondaire de premier cycle constitue souvent une condition d'accès minimale posée par les entreprises formatrices. Les candidatures se font auprès de ces dernières, qui assument les frais de la formation et versent un salaire à l'alternant.

Ce mode de formation est porté par tout un **écosystème national** (écoles professionnelles financées par les pouvoirs publics ; environ 400 000 entreprises ; organisations patronales ; syndicats ; chambres de commerce et d'artisanat ; autorités fédérales et fédérées), qui en garantit l'efficacité et l'évolutivité, notamment par une adaptation continue des profils professionnels aux besoins réels de l'économie.

Les contenus de formation, des examens et les certificats sont harmonisés dans tout le pays.

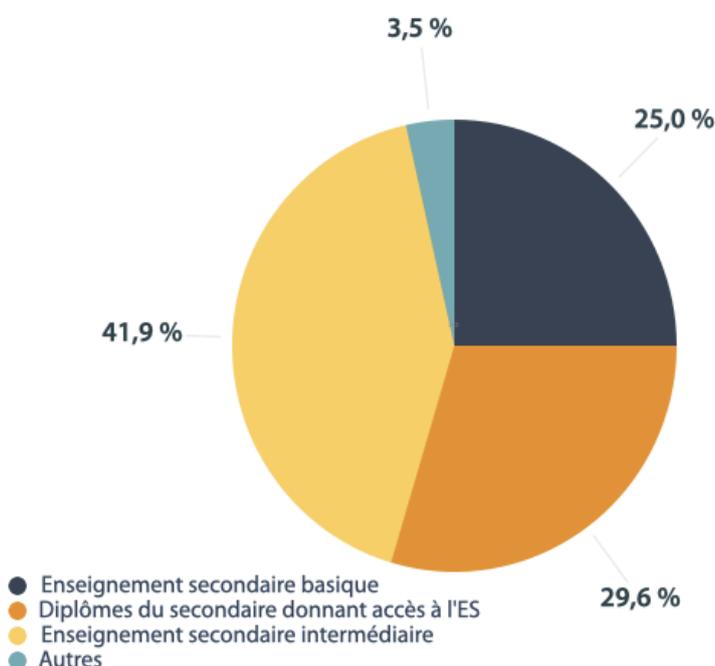
Texte régulateur : la loi sur la formation professionnelle de 1969, amendée en 2020

Organisation générale :



Ce dispositif se distingue par son efficience :

- La formation professionnelle en alternance attire un **public diversifié**, comme le révèle la **répartition des nouveaux entrants par niveau maximal de qualification antérieure en 2018** :



A l'entrée : Près de 30 % des nouveaux entrants possèdent un diplôme leur permettant d'intégrer l'enseignement supérieur.

A la sortie : Bien qu'un certain nombre de titres délivrés par la formation professionnelle en alternance, notamment ceux de *Meister* (maître artisan) et de *Fachwirt* (administrateur d'entreprise), donnent accès à l'enseignement supérieur de type universitaire, les passages d'un univers à l'autre demeurent marginaux.

- L'âge moyen des diplômés de la formation professionnelle de niveau post-secondaire non-supérieur était en Allemagne de **24 ans** en 2019, pour une **moyenne OCDE de 31 ans** (*base de données en ligne de l'OCDE*) – sachant que la formation professionnelle en alternance représente 93,7 % des effectifs à ce niveau d'enseignement (*Eurostat, année 2019*).
- Le **taux d'emploi des jeunes diplômés** de niveau post-secondaire non-supérieur (25-34 ans) était en 2020 de 85,6 %, en progression de 6 points par rapport à l'an 2000, et **10 points supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE**. Celui des **jeunes diplômés de l'enseignement supérieur** ayant quant à lui stagné sur la même période (88,9 % en 2000 – 88,4 % en 2020), l'écart entre les deux catégories de diplômés a été réduit à **moins de 3 points**, contre plus de 7 en moyenne au sein de l'OCDE (*base de données en ligne de l'OCDE*). Si l'on considère les **seuls jeunes diplômés de la formation professionnelle** à ce niveau, le **taux d'emploi** grimpait à **88 % en 2019**, soit un niveau équivalent à celui des diplômés du supérieur, pour une moyenne OCDE de 82 % (*OCDE, « Germany », in Education at a Glance 2020*).
- À l'issue de leur formation, **2/3 des alternants sont embauchés** par l'entreprise qui les a formés (*chiffre tiré du site internet du BMBF, consulté en octobre 2021*).
- De manière plus générale, il semble que ce dispositif de formation soit l'un des éléments explicatifs :
 - de la **moindre part de NEETs** qu'enregistre l'Allemagne **par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE** : 9,4 % des 18-24 ans n'étaient ni en formation ni en emploi en 2020 en Allemagne (l'un des taux les plus bas), quand la moyenne des pays de l'OCDE s'élevait à cette date à 16,1 % (*OCDE, « Germany », in Education at a Glance 2021*) ;
 - du **taux d'emploi élevé des 25-34 ans**, tous niveaux de formation confondus : il était en 2020 de 83,2 %, ce qui plaçait l'Allemagne au 6e rang sur 38 pays membres (derrière la Suisse, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Slovaquie et le Luxembourg) et nettement au-dessus de la moyenne de l'organisation, qui s'établissait à 77,3 % (*OCDE, base de données en ligne*).

Clés de compréhension du système d'enseignement supérieur allemand

Les écoles techniques supérieures (*Fachschulen*) pour la formation professionnelle continue

Niveau CITE 5

Suivie à temps plein, la formation des *Fachschulen* dure deux ans et conduit au titre de licence de *Fachschule* (*Fachschule bachelor degree*), de niveau CITE 5. **Les titres professionnels auxquels elle mène**, délivrés sur réussite d'un examen final national, **permettent d'exercer des professions réglementées par l'État et d'accéder à des fonctions de gestion/supervision, ou à l'entrepreneuriat.**

Ces écoles sont ouvertes aux personnes ayant suivi une formation en *Berufsschule* (formation professionnelle en alternance post-secondaire) et ayant à leur actif au moins 5 années d'expérience dans leur domaine, ainsi qu'à d'autres types de candidats titulaires d'un diplôme du secondaire – l'expérience professionnelle étant toujours un critère incontournable.

Les cursus couvrent les secteurs suivants : le commerce, et notamment la gestion d'entreprise ; l'économie de l'agriculture ; le design ; le travail social et la technologie – et notamment le sous-secteur de l'électricité, de la mécanique et de l'ingénierie de la construction.

D'un point de vue national, l'enseignement supérieur en Allemagne se limite à ce qui est ici appelé « enseignement supérieur de type universitaire », et se divise en trois sous-secteurs : la formation académique, la formation artistique et musicale et la formation professionnalisante. Du point de vue des classifications internationales, la formation délivrée par les académies professionnelles, considérées en Allemagne comme étant en dehors du système d'enseignement supérieur, relève toutefois bien du niveau supérieur : elle est ici dénommée « formation professionnelle supérieure ».

Enseignement supérieur de type universitaire			Formation professionnelle supérieure (FPS)
Académique	Champ artistique et musical	Professionnalisant	

Types d'EES & nombre en 2020-21 (source : Institut national de statistiques) :

Universités et établissements associés	Écoles supérieures d'art et de musique <i>Kunsthochschulen</i> et <i>Musikhochschulen</i>	Hautes écoles spécialisées <i>Fachhochschulen</i> ou <i>hochschulen für angewandte wissenschaften</i> , selon les Länder	Académies professionnelles <i>Berufsakademien</i>
<p>Universités : 108</p> <p>Hautes écoles pédagogiques : 6</p> <p>Hautes écoles de théologie : 16</p> <p>Enseignement fondé sur la recherche fondamentale et théorique.</p> <p>Ces établissements se singularisent par leur droit à délivrer le grade de doctorat (<i>Promotionsrecht</i>) et l'habilitation à enseigner au niveau du professorat d'université (<i>Habilitationsrecht</i>).</p>	<p>52</p> <p>Préparent à l'exercice de professions artistiques et aux métiers de l'enseignement dans les secteurs suivants : arts visuels, arts du spectacle vivant, design, musique, champ audiovisuel (film, télévision et médias).</p> <p>Certaines écoles proposent aussi des cursus dans les disciplines théoriques qui se rapportent à ces branches d'études (beaux-arts, histoire de l'art, musicologie, médias et communication, etc.).</p> <p>Dans ces disciplines, les écoles peuvent généralement délivrer le grade de doctorat.</p>	<p>210</p> <p>Enseignement fondé sur la recherche appliquée et le développement, et orienté vers la pratique professionnelle (les professeurs sont tous des professionnels expérimentés), dans une dizaine de domaines (ingénierie, travail social, TIC, soins infirmiers...).</p> <p>Généralement un semestre de stage intégré au cursus (<i>Praxissemester</i>), parfois deux, qui constitue(nt) un élément central de la formation.</p> <p>Un grand nombre de ces institutions proposent de la formation en alternance (<i>duale Studiengänge</i>) ; dans certains Länder, il existe des écoles exclusivement en alternance (<i>Dualen Hochschulen</i>).</p> <p>Un sous-groupe est constitué des <i>Verwaltungsfachhochschulen</i>, les hautes écoles de la fonction publique, qui forment les hauts fonctionnaires. Elles sont au nombre de 30.</p>	<p>Dans six Länder uniquement</p> <p>Leur accès est réservé aux titulaires d'un diplôme secondaire ouvrant la porte de l'enseignement supérieur.</p> <p>Formation professionnelle en alternance (<i>Duales System</i>), dans laquelle le temps est réparti entre une <i>Studienakademie</i> pour le volet théorique et une entreprise pour le volet pratique. C'est l'entreprise qui finance le coût de la formation ; elle verse également un salaire à l'alternant.</p> <p>Ces établissements couvrent essentiellement les domaines du commerce, de la technologie et du travail social.</p>

En 2019, près de 37 % des diplômes de l'enseignement supérieur (au sens large) ont été obtenus dans le domaine des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques, un pourcentage remarquablement élevé (36,8 % selon la base de données en ligne de l'UNESCO).

Organisation des études

L'enseignement supérieur initial allemand ne délivre pas de titre en-deçà du niveau 6 de la CITE. Pour les formations de 1er et 2e cycles, une durée théorique est définie (*Regelstudienzeit*).

CITE 6 **Bachelor** : ce niveau de formation est proposé par tous les EES de type universitaire, ainsi que par les académies professionnelles, les diplômes délivrés par les différentes institutions étant équivalents (sous réserve du respect de certains critères de formation dans les *Berufsakademien*). La durée du cursus est en général de 6 semestres d'études dans les académies professionnelles et dans les universités et établissements assimilés, de 6 à 7 dans les hautes écoles spécialisées (avec au moins un semestre de stage) et de 8 semestres dans les écoles supérieures d'art et de musique.

Dans le cas des cursus en alternance proposés par les *Fachhochschulen*, le diplôme de licence est délivré conjointement avec un certificat de fin de formation professionnelle.

Toutes ces licences donnent accès au second cycle des études supérieures.

CITE 7 **Master** : uniquement dans l'enseignement supérieur de type universitaire. La durée est généralement de 4 semestres, et de 3 ou 4 semestres dans les hautes écoles spécialisées. La distinction entre les masters d'orientation recherche et les masters professionnalisants existe en Allemagne, mais n'a pas d'incidence sur le diplôme (aucune mention spécifique).

92 % des cursus de l'enseignement supérieur de type universitaire relevaient de la catégorie des bachelors ou des masters au 2e semestre 2018/2019 (*Eurydice*).

Le Staatsprüfung

Les cursus de droit, de médecine, de dentisterie, de sciences vétérinaires, de pharmacie, de chimie des aliments et, pour une part d'entre eux, les cursus conduisant aux métiers de l'enseignement, ont la particularité de s'achever par un examen d'État, de niveau CITE 7. Celui-ci confère le droit d'accéder au niveau du doctorat, au même titre qu'un master.

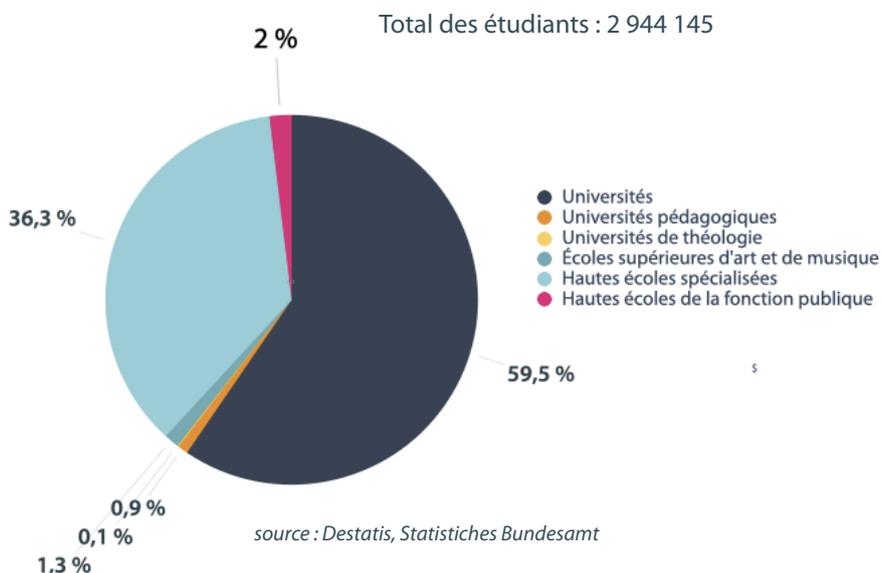
Doctorat : pas de durée prédéterminée. Conduit au *Doktorgrad*.

CITE 8 Le doctorat n'est pas perçu comme un 3^e cycle dans la continuité des deux précédents en Allemagne, mais comme une étape de recherche indépendante (*Eurydice*). Bien que les formations doctorales structurées au sein d'une institution universitaire soient en plein essor, le schéma dominant reste celui du doctorat individuel supervisé.

Le doctorat est délivré sur réalisation d'une thèse doctorale fondée sur des travaux de recherche originaux d'une part et, d'autre part, à l'issue soit d'examens oraux (*Rigorosum*), soit d'une soutenance de thèse (*Disputation*).

Il existe des cas exceptionnels d'obtention d'un doctorat au sein d'une *Fachhochschule*.

Répartition des effectifs de l'enseignement supérieur au sens restreint - Année 2020-21



Total étudiants de la formation professionnelle supérieure en 2019 : 11 531

source: Destatis, Statistisches Bundesamt, Bildung und Kultur, Statistik der Studierenden, Prüfungen und des Personals an Berufsakademien, 2020

Sélection des étudiants par le fléchage des parcours du secondaire

En Allemagne, **c'est la filière suivie dans l'enseignement secondaire de second cycle qui détermine le droit ou non d'accéder à l'enseignement supérieur**. Trois diplômes/certificats ouvrent les portes de tout ou partie du système d'enseignement supérieur : l'*Allgemeine Hochschulreife* (aucune restriction), le *Fachgebundene Hochschulreife* (droit restreint à certains domaines d'études) et le *Hochschulreife* (accès aux hautes écoles spécialisées).

Les exceptions à cette règle de l'accès de droit à l'enseignement supérieur sont peu nombreuses :

- Quelques cursus exigent de passer en sus un examen d'entrée, principalement dans les secteurs artistique et sportif.
- Les études de médecine, de sciences vétérinaires, de dentisterie et de pharmacie, pour lesquelles la demande est très supérieure à l'offre de places disponibles, sont soumises à des quotas. Le mode d'attribution des places a été entièrement revu à la faveur de la signature du Traité fédéral sur l'admission dans l'enseignement supérieur (*Staatsvertrag über die Hochschulzulassung*) en 2019 ; on peut entre autres changements signaler l'obligation pour les IES, sur les 60 % de places qu'elles attribuent directement dans le cadre de la « procédure de sélection des IES » (*Auswahlverfahren der Hochschulen – AdH*), de prendre en compte au moins un critère indépendant des notes obtenues à l'examen de fin de secondaire supérieur (*Abitur*) – et deux critères dans le cas des études de médecine.
- Les hautes écoles spécialisées sont souvent contraintes de fixer des critères d'admission à leurs cursus, en raison de la forte demande dont elles font l'objet : note moyenne liée au certificat de fin de secondaire supérieur, examen d'entrée, entretien...

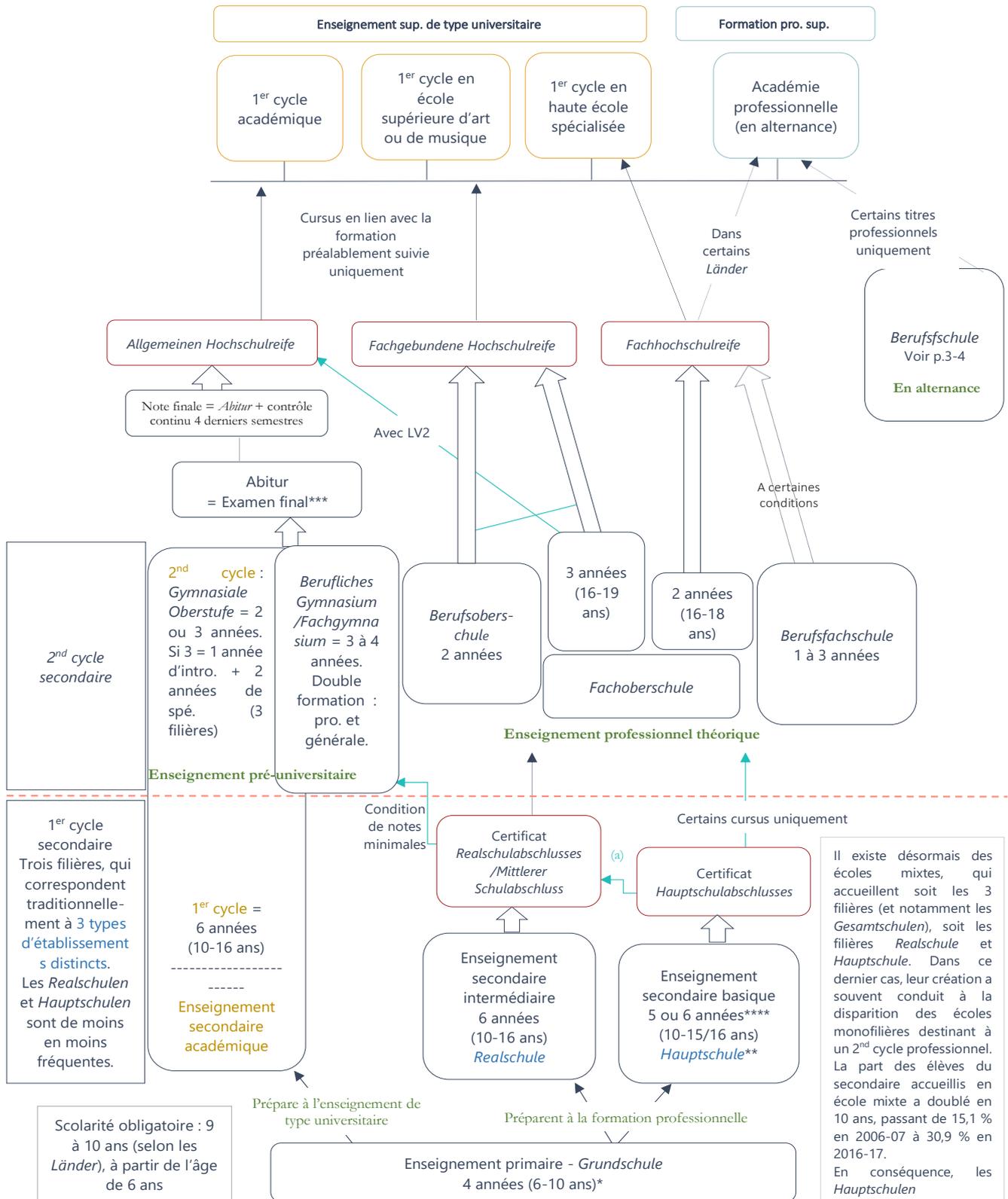
L'orientation vers l'enseignement général ou professionnel intervient très tôt en Allemagne (le plus souvent, à l'âge théorique de 10 ans), **mais plusieurs voies permettent aux sortants d'un premier cycle secondaire professionnel de rejoindre un second cycle ouvrant la porte de l'enseignement supérieur**. Parcours généraux et professionnels de l'enseignement secondaire se caractérisent en effet par une grande perméabilité en Allemagne.

Les commentaires ci-après se réfèrent au schéma de la page 8 :

- L'orientation à la sortie de l'école primaire, selon les *Länder*, soit relève de la décision des seules familles, soit tient compte de la recommandation émise par l'établissement, soit encore dépend intégralement des notes obtenues en fin de cycle. Les années 5 et 6 correspondent à une phase dite « d'observation » au cours de laquelle les réorientations sont possibles. De manière plus générale, le système s'est assoupli et permet désormais d'emprunter des passerelles à des stades ultérieurs du parcours scolaire.
- Pour aligner la durée de l'enseignement secondaire pré-universitaire (*Gymnasiale Oberstufe*) sur la norme internationale (12 années), la réforme G8 (4 + 8 ans au lieu de 4 + 9) a été mise en œuvre dans la plupart des *Länder* entre 2001 et 2009. Elle a donné naissance au « *Turbo Abitur* », un programme condensé sur deux années. Cette réforme a provoqué de vives résistances dans la société. Au final certains *Länder* ont fait marche arrière dans les années 2010, d'autres permettent aux établissements de choisir entre G8 et G9 et d'autres enfin ont maintenu la réforme.
- **L'enseignement professionnel de second cycle** représentait 47 % des effectifs du secondaire (OCDE, 2018). Et **92 % des élèves** engagés dans cette voie **suivaient un cursus leur donnant accès à l'enseignement supérieur** (OECD, « *Germany* », in *Education at a Glance 2020*).

Schéma Paxter

N.B. : Les durées des différents cycles et filières sont à entendre comme étant la norme à l'échelle nationale, étant entendu qu'elles peuvent toujours varier dans certains *Länder*.



*6 années dans les *Länder* de Berlin et du Brandebourg
 **Aussi *Mittelschule* en Bavière
 *** Haut niveau d'uniformisation à l'échelle nationale
 **** Selon la durée de la scolarité obligatoire, ou 10^e année optionnelle pour obtention d'un certificat qualifiant ou mieux valorisé

Passerelle
 (a) Possibilité pour les meilleurs élèves de suivre une année supplémentaire pour valider le niveau supérieur

→ Suite logique
 → Choix d'orientation

Il existe désormais des écoles mixtes, qui accueillent soit les 3 filières (et notamment les *Gesamtschulen*), soit les filières *Realschule* et *Hauptschule*. Dans ce dernier cas, leur création a souvent conduit à la disparition des écoles monofilières destinant à un 2nd cycle professionnel. La part des élèves du secondaire accueillis en école mixte a doublé en 10 ans, passant de 15,1 % en 2006-07 à 30,9 % en 2016-17. En conséquence, les *Hauptschulen* n'accueillaient plus que 10,3 % des élèves en 2016-17, contre 19,7 % dix ans plus tôt.
 source : WENR